



stationnement impasse

Par **Dragon213**, le **03/12/2019** à **14:40**

Bonjour cela fait maintenant 4 ans que j'habite dans une impasse . Jusqu'à présent je n'avais pas de soucis mais depuis quelques mois un couple de retraités porte de l'agressivité envers moi et mes enfants . Dernièrement ils ont décidé que je n'avais plus le droit de me garer devant chez moi, c'est une impasse ils sont propriétaires mais ce ne sont pas les seules . A saoir je ne gêne absolument personnes, je me gare vers 18h00 pour repartir vers 5h30 c'est juste qu'ils sont extrêmement chiants . Que puis-je faire ? Ils ne veulent pas de discussion, ils ne me mettent que des mots agressifs dans la boîte aux lettres .

Merci de votre aide

Cordialement ,

Par **youris**, le **03/12/2019** à **15:47**

bonjour,

la première question est: avez-vous le droit de stationner votre véhicule dans cette impasse ?

s'agit-il d'une impasse privé ou publique ?

Salutations

Par **janus2fr**, le **04/12/2019** à **07:50**

Bonjour,

Effectivement, cette impasse est-elle ouverte à la circulation publique ? Si oui, le code de la route s'y applique et vous devez stationner en conformité avec celui-ci. Si c'est une impasse privée fermée à la circulation publique, c'est le règlement interne qui s'applique.